

Mais il y a un autre risque. Un échec entraînera une désillusion générale au sujet de l'idée même de la sécurité coopérative internationale parmi les pays ayant besoin d'aide ou dans le cas desquels il faut recourir à la persuasion ou à une forte pression externe. Pour ceux-ci, cela signifiera qu'il vaut mieux s'armer que de faire confiance à son voisin. Mais un échec créera aussi une désillusion chez les peuples des pays qui ont fait preuve du courage nécessaire pour engager les coûts et courir les risques que comportent le financement de ces opérations complexes à multiples facettes des Nations Unies et la participation à celles-ci.

Permettez-moi de souligner que tous les pays de la communauté internationale ont un intérêt dans ces opérations et doivent faire appel à la détermination politique nécessaire pour garantir leur succès.

Je reconnais les difficultés inhérentes à ces opérations.

En premier lieu, nous avons constaté concrètement, au cours des derniers jours et des derniers mois, que le fait de s'entendre sur la nature et l'ampleur d'un problème ne garantit pas nécessairement qu'on s'entend sur sa solution, même entre pays qui partagent depuis longtemps les mêmes idées.

En deuxième lieu, nous devons reconsidérer la définition traditionnelle donnée par les Nations Unies à la souveraineté des États. À mon sens, les États ne peuvent plus invoquer la souveraineté pour s'arroger le droit de procéder à une répression interne, lorsque l'exercice de cette souveraineté sert d'écran à des conflits qui pourraient finir par prendre des proportions internationales. Certaines normes sont universelles : le respect des droits de la personne, la sauvegarde des institutions démocratiques et la liberté et l'indépendance du pouvoir judiciaire; en outre, la souveraineté nationale ne doit pas servir à protéger les responsables des répressions ni ceux qui sont coupables d'avoir enfreint les principes moraux communs inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Le troisième défi concerne la gestion et le financement des Nations Unies. Le Canada a fait partie d'un groupe qui s'est penché sur l'ensemble de la question de la gestion des Nations Unies et qui a préconisé une restructuration en profondeur des fonctions et des organismes des Nations Unies. Le Secrétaire général a entrepris le processus de réorganisation, et le Canada, à l'instar d'autres pays membres, continue d'exiger plus — beaucoup plus. Cependant l'ONU ne sera jamais aussi efficace qu'elle pourrait l'être tant qu'elle ne disposera pas d'une source de revenu fiable. Les dettes des pays membres à l'égard des Nations Unies se chiffrent maintenant à 2,3 milliards de dollars. Cet écrasant fardeau financier met en question tout le concept du partage des charges internationales ainsi que la capacité des Nations Unies de faire face à l'accroissement des demandes qui lui sont adressées. Il est temps de reconnaître que, quelles que soient les fautes et quels que soient les coûts